

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 27 (1929)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZERISCHE Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik

ORGAN DES SCHWEIZ. GEOMETERVEREINS

REVUE TECHNIQUE SUISSE DES MENSURATIONS ET AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES GÉOMÈTRES

Redaktion: F. BAESCHLIN, Professor, Zollikon (Zürich)

Ständiger Mitarbeiter für Kulturtechnik: Dr. Ing. H. FLUCK, Dipl. Kulturingenieur, Neuchâtel,
Poudrières, 19. — Redaktionsschluß: Am 1. jeden Monats.

□ Expedition, Inseraten- und Abonnements-Annahme: □
BUCHDRUCKEREI WINTERTHUR VORM. G. BINKERT, WINTERTHUR

Erscheinend am 2. Dienstag jeden Monats	No. 1 des XXVII. Jahrganges der „Schweiz. Geometerzeitung“.	Abonnemente: Schweiz . . . Fr. 12.— jährlich Ausland . . . „ 15.— „
Inserate: 50 Cts. per 1spaltige Nonp.-Zeile	8. Januar 1929	Unentgeltlich für Mitglieder des Schweiz. Geometervereins

Aperçu de l'Organisation du Service français du Génie rural et de son champ d'activité.

I. Introduction.

L'organisation du Service du Génie rural en France est de date récente, puisqu'avant 1903 il n'existait pas de service public ayant pour mission de prêter son concours aux propriétaires pour les divers travaux d'amélioration du sol. Il paraît donc intéressant d'examiner brièvement cette organisation, la formation professionnelle des ingénieurs du génie rural et la nature de quelques-uns des travaux qui en dépendent.

De nombreux travaux d'amélioration du sol ont cependant été exécutés avant 1903, parmi lesquels on peut citer des assainissements, la construction de plusieurs canaux d'irrigation, puis le drainage. L'Etat accordait aux associations syndicales formées entre propriétaires intéressés conformément à la loi des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888, des subventions pour l'exécution des grands travaux d'irrigation ou d'assainissement. Mais ces encouragements de l'Etat avaient toujours été strictement limités aux canaux principaux. Les agriculteurs ne tiraient pas tout le profit désirable des sacrifices de l'Etat, et l'aménagement agricole des eaux ne prenait pas le développement qu'on aurait pu espérer.

L'organisation du nouveau service a été réalisée en deux étapes principales. On a donné le nom de Service des améliorations agricoles à celui créé en 1903, tandis que le Service du Génie rural est une réorganisation du précédent effectuée lors de la création de l'Ecole supérieure du Génie rural en septembre 1919.